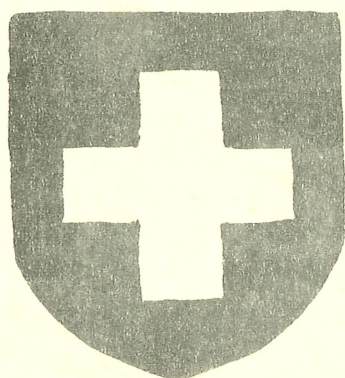
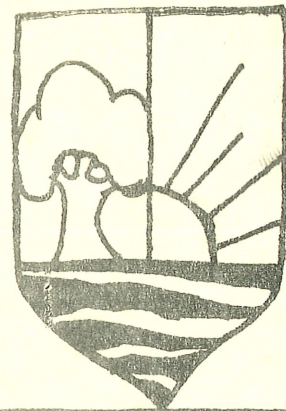


BUSSAC

info



J'aime

la

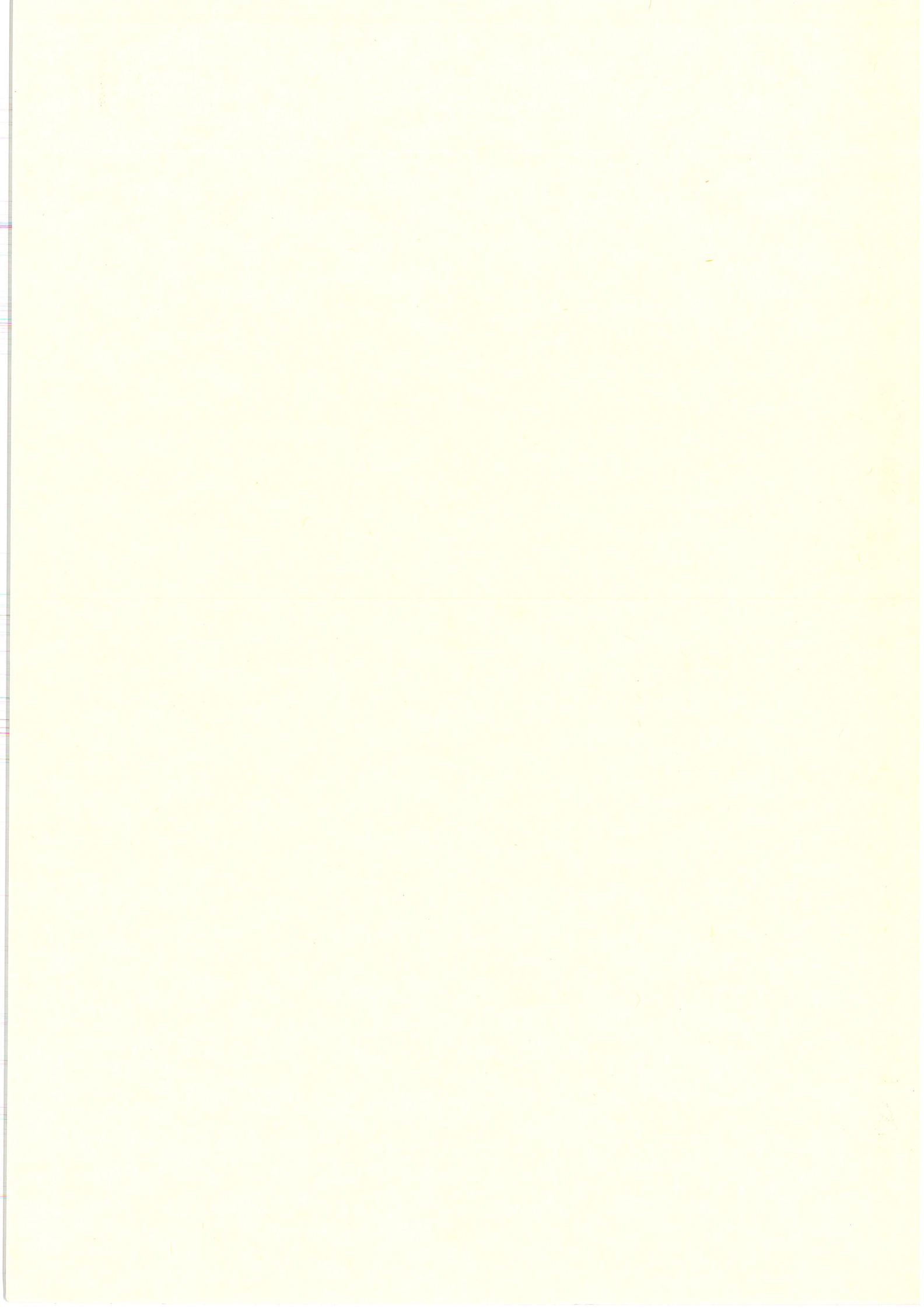
Suisse

24

Bulletin local - parution tous les 2 mois

ÉTÉ 84

N° 8



S
O
M
M
A
I
R
E

	<u>Pages</u>
- Editorial :	
Diriger ! C'est gérer un consensus....	2
- La vie des sections :	
. Football : assemblée générale.....	4
bureau	4
Classement :	5
. Tennis de table : bilan sportif	9
. Jumelage : voyage en Suisse	13
- Assemblée Générale	14
- Lettre à Roland	16
- Ecole :	
. Compte-rendu du conseil d'école.....	17
. Fête de fin d'année	18
. Voyage à la Roche-Courbon	19
- Accordéon à Châtellerault	20
- Nouvelles brèves :	21
- Confiture de "mauvais garçon".....	22
- Informations municipales	23

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

- René BOURAUD (responsable de la publication),
- Janine CASTILLON - Marie-Jo CHAPUIS - Henri COURTIN
- Liliane PENISSON - Bruno ALLINAND - Jean-Marc ALLINAND
- Sylvia CASTILLON et Nicole CHABOT.

Deuxième année de publication : 1984 - 3è trimestre n° 8
FOYER RURAL MUNICIPAL - MAIRIE DE BUSSAC - 17100 SAINTES

EDITORIAL



Diriger ! c'est gérer un consensus

Aujourd'hui, le Foyer Rural possède en son sein deux associations (depuis le départ des Gentianes) et dix sections (si nous considérons musculation et gymnastique volontaire comme une seule).

L'ensemble de ces activités intéresse une population de près de 400 adhérents pour la saison 83/84. Le conseil d'Administration, composé de 17 membres, regroupe des participants de chacune des activités.

Si nous regardons le calendrier des manifestations pour cette saison, on remarquera qu'il est bien rempli et que parfois certain d'entre nous ont été ou sont encore très sollicités.

Le bilan prochain qui sera fait à l'Assemblée Générale comme les précédents, témoignera de la bonne santé de l'association.

Pourtant, tout est loin d'être parfait et en y regardant de plus près, il est possible de faire certaines critiques. C'est d'ailleurs très démocratique de le faire. Mais n'oublions pas que nous sommes dans une association et non dans une entreprise. Notre ensemble ne peut fonctionner que pour autant que des bénévoles acceptent de faire un certain nombre de choses.

Dans une entreprise, la hiérarchie commande. Dans une association, il faut accepter qu'un certain nombre de choses se réalisent dans l'esprit de leur conception et pas toujours dans la lettre. Bien sûr, il arrive les uns et les autres que nous ne réalisions pas toujours ce qui a été décidé, sans que pour cela nous y

mettions de la mauvaise volonté. Notre vie professionnelle, familiale ou certains impératifs nous y contraignent. Ce n'est pas une tare ! A chacun de savoir comment il faut remédier à ses insuffisances, surtout si elles sont répétées.

Toutefois, notre engagement dans l'association nous oblige vis-à-vis des adhérents à faire face le plus possible à nos responsabilités. Question de conscience personnelle ! Certains trouvent ces défaillances inadmissibles, d'autres les tolèrent !

La vie d'un groupe est difficile. Elle est faite de personnages différents, de situations particulières. Elle est ponctuée d'événements forts ou d'incidents. Dans tout cela, avec les moyens à leur disposition, les dirigeants doivent décider, donc gérer ces situations.

Les décisions prises ne peuvent satisfaire tous mais elles doivent tendre vers l'opinion du plus grand nombre. Tant que le cap sera maintenu à ce niveau-là, l'Association continuera à vivre avec ce genre de problème. En dessous, les dirigeants doivent s'interroger sur leur devenir.

Le Foyer Rural, comme toute association, connaît bien des problèmes mais les qualités positives de l'ensemble l'emportent largement sur les quelques défaillances inévitables. C'est pourquoi il faut savoir accepter que les choses ne soient pas toujours ce que nous souhaiterions qu'elles soient.

Car il faut savoir gérer un présent maussade et créer pour un futur meilleur... à l'intérieur des règles que nous nous sommes fixées et qui donnent satisfaction au plus grand nombre.

Le Président,
Roland MONGET.

JEUX INTERVILLAGES

du 1^{er} Juillet 1984



L'Équipe
Sportive
gagnante
de Bussac



Debout : Michel MAILLET - Gisèle DROUILLARD - Léo TOUZINAUD - Jean-Marie DROUILLARD - Serge GAUDIN - Isabelle ARNAUD - Jean Marc ALLINAND

Accroupis : Frédéric BERNIARD - Bruno MONGET - Philippe FAVEAU -

Nicolas DE LATASTE et Christian VIOLET (capitaine)

N'oublions pas l'équipe intellectuelle composée de M^{me} Claude BERNARD et M^{me} FAVRE-BONTE.



Le Thème :
La Révolution
Française

Ici l'Arrivée de
la Famille Royale

Deux Jeux Spectaculaires !!

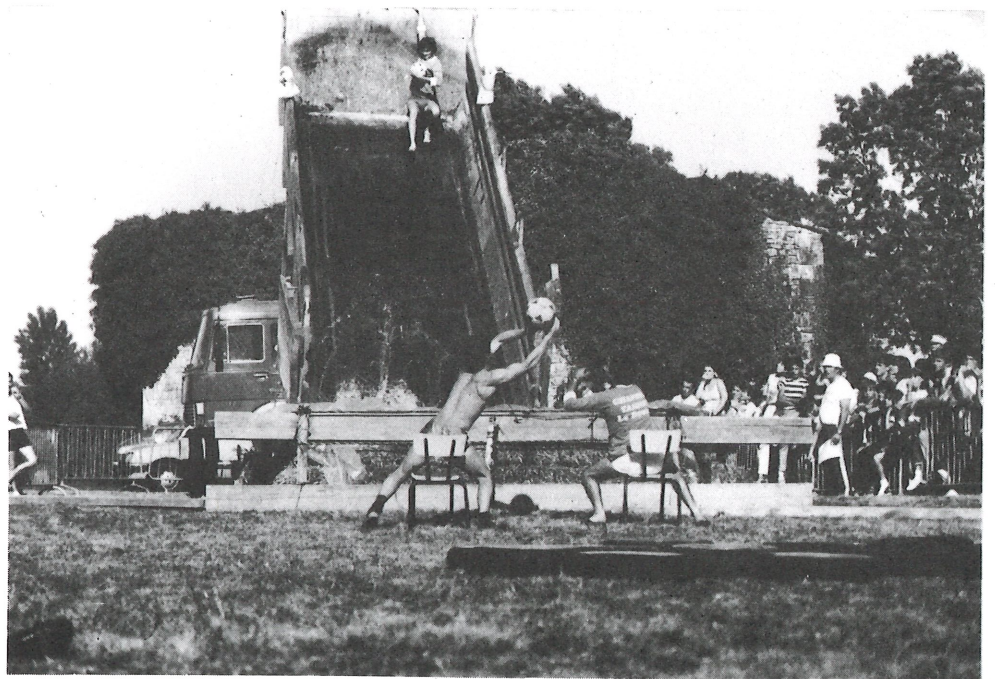


Les chevaux
mécaniques
conçus par
Michel BERNIARD
et martyrisés
par les joueurs !..

" La Fuite de la Famille Royale "

Gisèle DROUILLARD en plein effort encouragée
par son capitaine.

A l'arrivée
un bain
assuré pour
Isabelle ARNAUD



" Le Jeu du Toboggan "

Equipes en présence : BUSSAC c/ LE DOUHET

SECTION FOOTBALL

Assemblée générale du 2 juin 1984

Lors de cette assemblée, il a été voté un élargissement du bureau et nous avons accueilli sept nouveaux membres. Le Bureau compte maintenant seize membres qui ont été élus à l'unanimité

COMPOSITION DU BUREAU - SAISON 1984/1985

Postes	Noms - prénoms	Adresses	N° Tél.
Président	GAGNARD Roland	Bois Chardon	93.69.34
Vice-Président	MENAUD Christian	Les Bacheliers	93.55.25
Trésorier	VINCENDEAU Daniel	Les Deaux	74.64.73
Trésorier Adjoint	MONGET Jacques	Les Guilloteaux	74.08.32
Secrétaire	MIGNON Bernard	Les Grands Champs	93.76.60
Secrétaire Adjoint	GENAT Christiane	Les Eperches	74.50.22
Capitaine entraîneur	SEMON Gérard	Port Berteau	93.52.04
	COUPRIE Didier	La Mignouerie/Le Douhet	93.77.29
<u>Membres</u>	ALLINAND Robert	P.N. 242	93.46.25
	CLINKEMAILLIE Joël	La Roche	74.00.22
	GENAT Jacky	Les Eperches	74.50.22
	JACQUES Michel	Les Motillons	74.09.57
	MAZEMONDET Roger	Les Grands Champs	74.09.63
	MONGET Jean-Pierre	Les Guilloteaux	74.10.41
	MONGET Eric	Les Guilloteaux	74.10.41
	PELTIER Marcel	Les Motillons	74.50.20

Conseillers techniques : MONGET Jean-Pierre
GENAT Jacky

Responsable des Jeunes : ALLINAND Robert

Le bilan financier est positif : la somme qui nous était allouée par le Foyer Rural n'a pas été épuisée.

L'Assemblée Générale a été suivie d'un repas dansant qui s'est déroulé dans une très bonne ambiance ; nous avons ainsi clôturé la saison dans la bonne humeur.

Monsieur ALLINAND, Responsable des jeunes, a remis une récompense sous forme de médaille à chaque jeune pour les remercier de leur assiduité à l'entraînement.

Pour la saison prochaine, nous aurons probablement des difficultés pour engager une équipe "Jeunes" en championnat, vu la diversité d'âge des inscrits. Il est envisagé de faire une équipe "Pupilles" à 7. Que tous les enfants intéressés par ce sport n'hésitent pas à s'inscrire, ils seront les bienvenus.

L'école de football reprendra ses activités le 12 septembre de 14 h 30 à 16 h. Inscriptions sur place.

Classement final de la Poule G en fin de saison

1. Saint-Savinien	50	18	49	16
2. Bussac-Charente	48	18	62	11
3. Pisany (2)	47	18	73	17
4. P. T. T. Saintes	44	18	57	20
5. Taillebourg	40	18	51	31
6. Saint-Hilaire-De-Villefranche	32	18	34	53
7. Aumagne	28	18	15	45
8. Burie	27	18	25	55
9. Brizambourg	20	18	17	65
10. F. C. Saint-Porchaire	17	18	7	77

Forfaits : Aumagne : 1 ; F. C. Saint-Porchaire : 1 ;
Brizambourg : 2 ; Burie : 1.

Pénalités : F. C. Saint-Porchaire : 1 ; Brizambourg : 1.

Forfaits généraux : Les Gonds, Sainte-Césaire.

15.04.1984 : Pisany 2 - Bussac : 3 - 0

06.05.1984 : PTT Saintes - Bussac : 2 - 2

Après cette dernière journée, nous nous classons 2ème de la Poule derrière Saint-Savinien. Ce parcours nous permet de monter en promotion de 2ème division la saison prochaine.

Séjour en Suisse

Lors du séjour en Suisse, organisé par le Comité de Jumelage de Bussac et celui d'Oron-la-Ville la 2ème semaine de juillet, la marraine du B. C. F., Madame Paulette GUICHOU, nous a remis une boîte de chocolats ainsi que 5 billets de 20 Francs Suisses et le Président du Club d'Oron, Monsieur BRASO, nous remettait un fanion de son équipe.

Nous leur adressons nos plus sincères remerciements et espérons réaliser le voeu formulé par les deux équipes, à savoir : une rencontre football BUSSAC-ORON.

Tournoi du 26 Aout 1984

La section football a organisé un tournoi à 11 et avait invité à cette occasion 5 équipes des alentours de Bussac. Malgré les nombreux tournois organisés ce jour-là, tout le monde était présent (même le soleil !) et le premier match a commencé après le tirage au sort, peu après 9 h.

Le classement final de ce tournoi était le suivant :

.../...

- 1er - Vénérand
- 2e - Chaniers
- 3e - BUSSAC
- 4e - Foncouverte
- 5e - "Les Rétros"
- 6e - Taillebourg

Toutes les équipes furent récompensées par 8 coupes. La coupe du meilleur buteur était attribuée à Christian RENIS, de Vénérand, alors que celle du fair-play revenait à l'équipe de Fontcouverte.

Nous remercions toutes les personnes et organismes qui ont généreusement offert ces coupes, à savoir :

Didier COUPRIE, artisan ;
La Municipalité de Bussac ;
L'Epicerie MENAUD ;
La Station-service GAUDIN ;
Le Crédit Mutuel de Saintes ;
La Hutte, de Saintes ;
DOMBECK Sports, de Saintes ;
Les Pavillons JB, de Fontcouverte.

Saison 84/85

Le premier match de championnat s'est joué
Dimanche 9 septembre à Bussac, contre MAZERAY (3-0).

Le premier match de coupe du centre-Ouest
aura lieu le Dimanche 16 septembre à ST AMAND DE BOIXE (16).

.../...

DISTRICT AUNIS-SAINTONGE

- Calendrier de promotion de deuxième division -

Saison 1984-1985

Poule F

oOo

* <u>9 septembre</u>	-	<u>20 janvier</u>	:	* <u>4 novembre</u>	-	<u>3 mars</u>
Bussac-Charente	-	Mazeray	:	Poursay-Garnaud	-	Bussac-Chte
			:			
* <u>23 septembre</u>	-	<u>27 janvier</u>	:	* <u>18 novembre</u>	-	<u>17 mars</u>
Varaize	-	Bussac-Charente	:	Bussac-Charente	-	Cherbonnières
			:			
* <u>30 septembre</u>	-	<u>3 février</u>	:	* <u>16 décembre</u>	-	<u>14 avril</u>
Bussac-Charente	-	Migron	:	Bussac-Charente	-	Thors Sonnac
			:			
* <u>14 octobre</u>	-	<u>17 février</u>	:	* <u>6 janvier</u>	-	<u>21 avril</u>
Matha	-	Bussac-Charente	:	Siecq	-	Bussac-Chte.
			:			
* <u>21 octobre</u>	-	<u>24 février</u>	:			
Bussac-Charente	-	St Césaire	:			
			:			

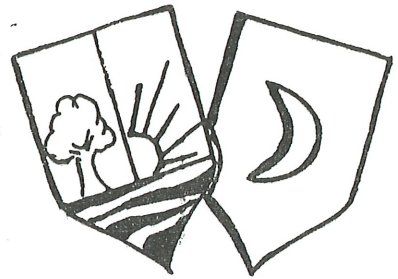
: N. B. : tous les matchs à 15 h.

Désignation des terrains

Thors-Sonnac : Sonnac (route de Matha) ;
Siecq : Route de beauvais-sur-Matha ;
Bussac-sur-charente : Place d'Oron ;
Cherbonnières : Route d'Aulnay ;
Poursay-Garnaud : Route nationale ;
Matha : Route de Cognac ;
St-Césaire : Les Chaumes.

Bernard MIGNON
Christiane GENAT.

JUMELAGE



Les Oronnais nous avaient dit que nous pouvions venir nombreux, mais...

On se demande s'ils auraient pu nous loger si tous les Bussacais qui avaient l'intention de venir avaient pu obtenir leurs congés. Car nous étions quand même 71 à investir la ville d'Oron en cette semaine du 8 au 15 juillet.

Et il n'était pas une famille d'Oron dont on ne connût une ou plusieurs personnes.

Les participants des voyages précédents parrainant les nouveaux venus, le vin blanc suisse et le pineau charentais favorisant les contacts, de nouvelles amitiés ont vu le jour lors de cette semaine.

Chacun a eu à coeur d'en rapporter les souvenirs : ceux que l'on raconte, dont la source semble intarissable et les souvenirs-photos-diapos-films que la section espère vous montrer lors d'une projection qui aura lieu vers la mi-octobre (la date n'est pas encore fixée à ce jour).

Nous aimerions donner des regrets aux Bussacais qui n'ont pu nous accompagner mais surtout les inciter à se joindre à notre groupe lorsque nous accueillerons nos amis Oronnais en 1986.



Janine CASTILLON



La Cabane
des Dix

3.000 m d'Altitude



Vin d'Honneur
pour le 14 Juillet



L'Equipe
Oronaise
responsable
du repas.

L'ASSEMBLEE GENERALE



Une association fonctionne selon des règles contenues dans ses statuts et son règlement intérieur.

Parmi ses règles figure l'organisation de L'Assemblée Générale qui sanctionne généralement une année d'activité.

Cette année, l'Assemblée Générale du Foyer Rural se déroulera le vendredi 5 octobre à la Salle Municipale à partir de 21 h. Tous les adhérents possesseurs de la carte du Foyer Rural sont invités à y participer.

Cela constitue d'ailleurs un devoir et c'est aussi la démonstration de l'intérêt qu'on porte à la vie associative.

C'est lors de cette réunion qu'est présenté le bilan complet d'une année d'activité et aussi qu'est donnée aux participants l'occasion de faire savoir leur mécontentement ou leur satisfaction ou éventuellement les idées ou orientations qu'ils souhaiteraient voir épouser par l'Association.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous souhaitons nombreux le 5 octobre à assister à votre Assemblée Générale.

Cette Assemblée Générale sera la cinquième que le signataire présidera et celle-ci aura d'autant plus d'importance pour lui que ce sera la dernière. En effet, depuis son arrivée à la Présidence du Foyer Rural, il avait toujours dit qu'il en acceptait la charge et les honneurs pour cinq ans. Nous arrivons maintenant à l'échéance.

Il se trouve que son mandat d'administrateur se déroulera aussi en 1985 et qu'il fera encore partie de l'équipe dirigeante pendant au moins un an.

Ce n'est donc pas un abandon pur et simple mais seulement une légère mise en sommeil.

Nul n'est indispensable ! Il appartiendra à la nouvelle équipe de choisir ses nouveaux dirigeants.

Il y a encore beaucoup à faire au sein de cette association et nous préparons l'avenir sans nous attarder au passé.

Permettez au signataire de vous adresser à tous ses très sincères remerciements pour l'aide que vous lui avez apportée pendant ces différentes années.

C'est avec votre aide à tous que nous avons pu faire ensemble ce qu'est aujourd'hui le Foyer Rural malgré les difficultés de toutes sortes qu'ensemble nous avons eues à affronter.

Nul doute qu'il sera heureux de consacrer plus de temps à sa famille et à ses occupations professionnelles mais il appréciera aussi qu'après son départ des plus hautes responsabilités, l'Association continuera de plus belle à développer l'animation locale.

Son capital humain le lui permet.

Un très grand merci à tous !

Le Président,
Roland MONGET.

Mon cher Roland

L'échéance approche ! Tu vas quitter la Présidence du Foyer Rural après cinq ans de bons et loyaux services selon la formule consacrée...

Cinq années pendant lesquelles tu as su nous démontrer des qualités indiscutables d'organisateur, par un parfait équilibre entre l'autorité indispensable et le libéralisme inhérents à cette fonction.

Ton manque d'ostracisme vis-à-vis de 7 ans a démontré à l'évidence un charisme tel que chacun reconnaît en toi le chef, coordinateur efficace des actions bénévoles des uns et des autres sans jamais heurter les susceptibilités.

La vie associative comporte bien des vicissitudes, nous le savons. Le Foyer Rural de Bussac, avec son éventail de sections si différentes dans leur fonctionnement et dans leurs besoins, ainsi que les hommes et les femmes qui le composent avec leurs qualités et leurs faiblesses (mais l'homme est perfectible) est une association lourde à diriger... Mais ton sens aigü de la démocratie, allié à une diplomatie évidente ont permis de contourner les difficultés. Ta présence sur le terrain est telle qu'elle relève presque du "don d'ubiquité".

Je souhaite bonne chance au courageux qui te succédera car passer derrière toi ne sera pas chose aisée.

Tu as bien mérité un repos légitime après ces cinq années ; aussi je ne te dirai qu'un seul mot :

Merci Roland.

Serge QUEYROI.

Compte Rendu du Conseil d'Ecole du 18 Mai 84

Tarif piscine

A partir de la rentrée de septembre, il est prévu une augmentation de 6 F par enfant pour l'année scolaire, c'est-à-dire :

- 20 F avant Noël ;
- 26 F avant Pâques ;
- 30 F au 3ème trimestre.

Comme l'an dernier, cette somme aidera la municipalité à assurer le transport hebdomadaire des élèves à la piscine de Saintes.

Coopérative scolaire

Une somme unique de 34 F par élève sera perçue. Elle alimentera la coopérative mais aussi elle permettra d'organiser de petits voyages éducatifs et d'assister gratuitement aux petits spectacles. Elle sera répartie ainsi : 14 F avant la Toussaint et 20 F avant les vacances de février.

Matériel pédagogique

Les cahiers d'exercices imprimés sur lesquels les élèves écrivent resteront à la charge des familles ainsi que le petit matériel (stylo, gomme, etc...)

KERMESSE DE L'ECOLE DU 24 JUIN

Les modalités en ont été discutées et deux réunions avec les parents ont été organisées (le 1er juin et le 18 juin.)

LA FETE DE L'ECOLE du 24 Juin 84



Les "Cow-Boys"
de la
Classe Enfantine



Les "Indiens"
et leur
"Grand Chef"





La Ronde



Les
Rubans



Les
Charlots

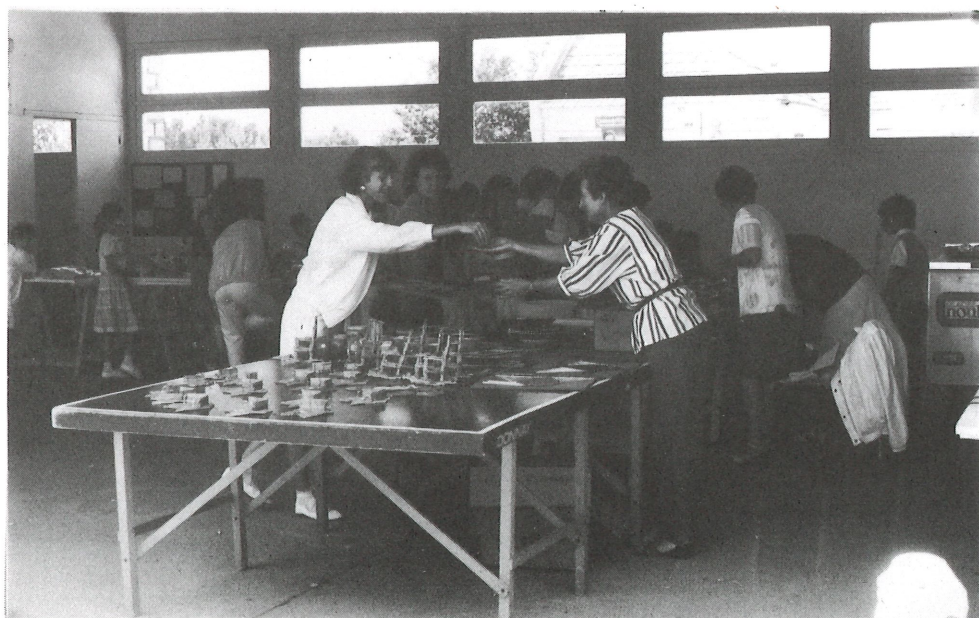




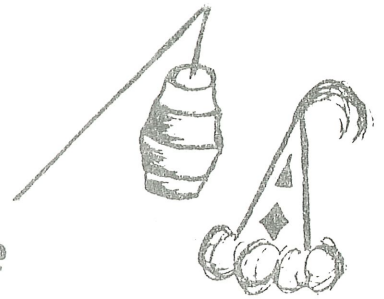
Une partie
de ballon
en musique



Une vue
du Public



Stand de
vente des
Travaux
d'Elèves
◆◆◆◆



La Kermesse de l'Ecole

Dimanche 24 juin, les maîtresses et les maîtres ont organisé une fête avec des danses et des jeux. Tous les parents et les amis étaient invités. Les différents stands présentaient : la pêche à la ligne, les anneaux dans les bouteilles, le ballon-ficelle, le lapinodrome, le jeu où il fallait casser des bouteilles avec une fronde, les boîtes de conserves, les dés, les enveloppes-surprises et le nom de la poupée.

L'après-midi se passa bien. Il y avait beaucoup de monde, des bouteilles pour se rafraîchir et de la pâtisserie en grande quantité. Puis vers cinq heures, les danses commencèrent : les danses de la maternelle, la danse des rubans, les ballons, les charlots et la danse du CP-CE1. Quand elles furent finies, le match de basket commença. Il y avait deux équipes : les rouges et les bleus. Les rouges ont gagné 10 à 2. On termina par les courses en sac, les différents tirages et vers 19 h, tout le monde se dispersa.

Quel bel après-midi !

Sandrine DELHALLE

CM 2

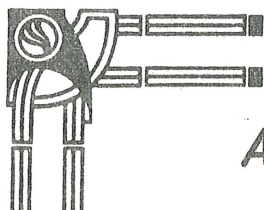
— Le voyage à La Roche Courbon —

Quand on est entré, on a vu un jardin avec une statue en pierre, des silex et le plan des grottes. Dans le chateau, on est entré dans un bureau avec du Parquet, on a vu la salle de bain. Puis nous avons vu la salle des gardes. Nous sommes allés dans le jardin, il y avait une mare avec des canard sauvages et au bout un escalier avec des marches. Dans les grottes, c'était

.../...

tout noir et nous avons vu le Bouil Bleu.

Jean-Claude CAILLEAU,
Cours élémentaire 1ère année.



A la Roche Courbon

Vendredi 8 juin, nous sommes allés en voyage avec l'école. Nous avons visité le château de la Roche-Courbon. Nous avons fait un petit trajet pour aller au château. En attendant le guide, nous sommes allés dans deux pièces du musée préhistorique.

Au premier étage, nous avons vu des pierres polies, des serpents conservés dans des bouteilles, une grenouille, un lézard. Au deuxième étage : des tableaux en pierre, des squelettes, une dent d'éléphant ou de mammoth, des os de chevaux.

Après, nous avons visité le château avec le guide : le château a été bâti au XVe siècle, il est situé au milieu d'une forêt près d'une rivière appelée Bruant. Dans le bureau du Roi Soleil, le sol est recouvert de petits pavés de terre cuite faits à la main au XVIe siècle, les murs sont ornés de tableaux. Dans cette pièce se trouve une cheminée, une baignoire, une table et deux chaises, sur le plafond il y a de beaux dessins.

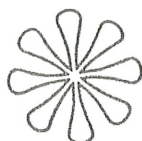
Dans la cuisine, se trouve un garde-manger, sur la table un gros pot pour faire le sel et un tourne-broche pour cuire les animaux. Dans la grande salle des gardes, il y a une armure et des accessoires pour se défendre.

Après avoir pique-niqué, nous avons visité les grottes, il faisait noir, nous pouvions passer d'une grotte à une autre. Le jardin est magnifique et j'aime bien voir nager le cygne et les canards.

J'ai passé une bonne journée et j'en garde un bon souvenir.

Katia RATEAU

CM 1



Accordéon à CHATELLERAULT



Je me suis levée vers 4 heures du matin pour être à Châtellerault vers 7 heures et demie.

Vers 8 heures, ils ont ouvert la salle et le concours d'accordéon a commencé. En premier, ils ont appelé les candidats qui jouaient "Clotilde". Nous sommes passés chacun à notre tour devant le jury et le public. Quand les jurys ont vu que j'étais arrivée à la fin du morceau, ils m'ont dit d'arrêter. Je suis revenue voir mes parents. Nous avons regardé les autres candidats jusqu'à midi pour avoir le résultat. Tout le monde avait le trac car on ne savait pas ce qu'on allait avoir.

Mais tout s'est bien passé pour moi, j'ai eu une coupe. Puis nous sommes revenus à Bussac.

Catherine FAVEAU.

Madame Garlopeau et Madame Labbé remercient
les dames qui pratiquent la gym de leur aimable attention
à l'issue de la dernière séance en juin 1984.



Un truc "tarte aux prunes" :

Pour éviter l'abondance de jus dans la tarte
aux prunes, mélangez une cuillère de maïzena et deux cuil-
lérées de sucre en poudre. Etendre le mélange sur le fond
de tarte cru. Disposer les fruits et cuire comme d'habitude.
Vous obtiendrez une délicieuse crème onctueuse.



Avis aux viticulteurs :

Si vous avez besoin d'aide pour les vendanges cuvée
1984, nous connaissons plusieurs jeunes qui seraient ravis
de vous offrir leurs bras.

Téléphonez au 93.71.80 (heures des repas).



La suite de notre article : " Port - Berteau "
paraîtra dans le numéro 9 d'OCTOBRE.



Confiture de " Mauvais Garçon "



. Alcool Blanc et même poids de sucre que de fruits.

Cette recette n'a de confiture que le nom et se déguste au cours des longues et douces soirées.

On la commence dès l'apparition des fruits rouges et la termine en automne à la saison des raisins et des figes.

Dans un grand bocal de verre, mettre 1 litre d'alcool blanc de votre choix, puis au fur et à mesure des saisons : 1 couche de fraises et son poids de sucre, 1 couche de cerises et son poids de sucre...abricots...groseilles...framboises...prunes...raisins...figes...

Ne jamais remuer et fermer le récipient chaque fois que vous mettez fruits et sucre. L'alcool doit toujours les couvrir largement ; en rajouter si nécessaire.

Laisser macérer et attendez deux mois après la dernière couche pour le plaisir du palais.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Le 19 Avril, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Guy CHAPUIS, Maire. 1 absent excusé
Réparation de la tondeuse :

Le Conseil Municipal constatant que le coût de la remise en état de la tondeuse tractée s'élève à 2 500 F, décide de la remplacer par un matériel neuf d'un coût équivalent. La tondeuse réformée sera mise en vente.

Atelier Municipal :

Le Conseil retient la proposition de l'Entreprise LECOMTE R. pour les travaux de maçonnerie, mais décide de la reconsulter en raison de la réduction de la surface et de la suppression de la semelle filante.

En ce qui concerne les devis de la charpente métallique, le Conseil, constatant l'équivalence des propositions JAGUENAUD et LECOMTE G., décide de reconsulter ces entreprises avant d'arrêter son choix.

Vente d'un meuble de rangement :

Le Conseil accepte la proposition de Madame POMMIER pour l'acquisition d'un meuble de rangement réformé au Groupe Scolaire, pour une somme de 100 Francs.

Lutte contre les ennemis des cultures :

Après avoir pris connaissance de la lettre de la Fédération des Groupements de Défense contre les ennemis des cultures et en raison des dégâts causés sur le territoire de la Commune par les ragondins, le Conseil décide d'adhérer à cette Fédération afin de bénéficier des services qu'elle peut proposer. La participation demandée, à raison de 30 centimes par Hectare, est de 299,40 Francs.

Projet de création d'un " Pays d'accueil " :

Le Maire informe le Conseil d'un projet de constitution de la Région de SAINTES en " Pays d'accueil ".

Le " Pays d'accueil " étant une zone géographique à potentiel touristique où des volontés s'expriment pour créer une structure légère soutenue par les Communes, la Chambre de

Commerce et d'Industrie et l'Office départemental de Tourisme.

Le Conseil Municipal donne son adhésion à ce projet dont il note l'intérêt.

Le 08 Mai dernier, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Guy CHAPUIS, Maire.

1 absent excusé - 1 absent -

Legs COUPRIE :

Le Maire invite le Conseil à désigner une jeune fille devant bénéficier, en 1984, du legs fait par MR Jean COUPRIE à la Commune de BUSSAC. Il désigne à l'unanimité Melle VINCENT Catherine, née le 07 Mars 1966 à SAINTES, pour recevoir ledit legs.

Indemnité de logement aux Instituteurs :

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale en date du 29 Février 1984 relative aux conditions d'attribution et à la fixation des taux de l'indemnité de logement allouée aux instituteurs. Le Conseil décide de se conformer aux taux départementaux.

Bail du Local P.T.T. :

Le Maire fait part au Conseil de la nécessité de procéder à la révision du bail passé entre la Commune et l'Administration des P.T.T. Le Conseil accepte la révision ainsi que la réactualisation du loyer et charge le Maire de procéder à la signature du dit bail.

§§§

Le 1er Juin, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CHAPUIS, Maire.

BATIMENTS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BEDOCHAUD qui présente au Conseil les devis des Entreprises consultées pour diverses constructions. Après examen, le Conseil retient les propositions suivantes :

- Aménagement du préau :

- . Maçonnerie : Société de construction saintaise
- . Menuiserie : Entreprise DEMAZOIN
- . Plafond (Préau et cellier) : Entreprise DROUILLARD

- Construction du préau :

- . Maçonnerie : Société de Construction saintaise
- . Menuiserie : Entreprise CHAUVET

- Atelier Municipal :

Après avoir reconsulté les Entreprises JAGUENAUD et LECOMTE, le Conseil décide de retenir la proposition de l'Entreprise LECOMTE G.

- Terrain de Jeux de la Classe Maternelle :

Différentes propositions ont été examinées et le Conseil retient la S.E.C pour la fourniture de 35 m3 de sable.

A la suite des demandes formulées par les Sections de Tennis et Football, Monsieur BEDOCHAUD sollicite l'achat de matériaux pour la réalisation d'un mur d'entraînement et d'un abri pour entreposer le matériel sportif (ces travaux seront exécutés par les membres des sections). A la demande de la Section Tennis de table, il sera procédé à la fermeture de leur salle.

Monsieur DANIAUD fait part au Conseil que des travaux de voirie " point à temps " ont été exécutés par l'Equipement sur les chemins ruraux devant être gravillonnés. les travaux de busage, bordure de trottoirs et réfection d'un chemin rural au Village de " Rochefollet " sont terminés. Il l'informe également que des bordures de trottoirs seront prochainement posées aux lieux-dits " Les Chagnauds " et " Beauchail ".

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après délibération, accepte de fixer le prix du ticket de cantine à 6 F 80, soit une augmentation de 4,70 %, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 29-12-83.

Un voyage de 71 Bussacais à ORON-LA-VILLE (Suisse) aura lieu du 08 au 15 Juillet 84. La Fête Nationale du 14 juillet sera organisée par nos Amis Suisses. A cette occasion, la Municipalité de BUSSAC serait heureuse d'offrir quelques livres sur la Saintonge. En raison de l'importance de cette délégation, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le 03 Juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy CHAPUIS, Maire, à 17 h, à la Mairie.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BEDOCHAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice

1983 dressé par Monsieur CHAPUIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1)° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif dont les totaux des opérations réalisées au cours de l'année sont : ensemble des dépenses 1 378 229,48 F., ensemble des recettes : 1 446 480,34 F.

2)° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.

Après un exposé de Monsieur le Receveur Municipal, le Conseil vote le budget supplémentaire qui s'équilibre, en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Attribution d'un indemnité de Conseil :

Monsieur CHAPUIS expose qu'un arrêté ministériel du 16 décembre a institué une indemnité dite de Conseil remplaçant celle de gestion dont bénéficie notre Receveur. Cette mission de conseil comprend l'établissement des documents budgétaires et comptables, la gestion financière, la gestion économique, etc..... Après examen, le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité prévue par l'article 4 de l'arrêté du 16.12.83 à Monsieur LE MEUR à compter du 1er Janvier 1984..

Acquisition du terrain de Monsieur et Madame MONGET G.

L'acte d'acquisition de ce terrain ayant été signé le 20 juin 84, le Conseil Municipal souhaite que la prise en possession de ce terrain et sa mise en état soient effectuées après la récolte des cultures en cours.

Honoraires d'Architecte :

Le Conseil Municipal accepte le devis d'honoraires présenté par Monsieur BAERT, Architecte pour les constructions citées ci-dessous.

Aménagement d'une salle d'activités et construction d'un préau :

Ces projets élaborés en collaboration avec le Conseil d'Ecole ont reçu l'approbation de l'Inspecteur départemental de l'Education Nationale. Le Conseil Municipal souhaite que ces travaux soient réalisés durant les vacances scolaires. Dans le même temps, il sera procédé à la réfection de l'installation électrique et à l'isolation des bâtiments.

- 5 -

Hangar municipal :

Afin de permettre un rangement convenable du matériel d'entretien de la voie publique, il est souhaitable que cette construction soit réalisée dans les meilleurs délais.

Il sera ensuite procédé à l'aménagement de la cour de la Mairie.

Réfection du revêtement des cours :

Le Conseil Municipal constate la nécessité de procéder à cette réfection par la mise en oeuvre d'un tapis de béton bitumineux à chaud plus confortable pour les enfants et plus durable qu'un revêtement simple. Ces travaux devront être réalisés avant la prochaine rentrée scolaire. Des entreprises sont consultées à cet effet.

Le Conseil sollicite, pour ces travaux, une subvention du Conseil Général ainsi que, en raison de l'urgence, l'autorisation de procéder dès maintenant à leur réalisation.

Entretien de bâtiments :

Hall d'accueil Salle Municipale : il sera procédé, dans les meilleurs délais à la pose d'un revêtement antidérapant en raison des risques que représente le revêtement actuel.

Rapport de visite du Délégué Départemental de l'Education Nationale :

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport qui souligne " l'important effort consenti par la Commune en faveur de l'école, l'aménagement remarquable de la cour des petits en lieu de détente et d'éveil, la construction d'un nouveau préau plus vaste et l'aménagement de l'ancien préau en salle d'activités manuelles, sportives et éducatives, ainsi que la création d'un bureau pour les maîtres."

Il note par ailleurs que " le déplacement hebdomadaire de 30 élèves à la piscine de SAINTES représente pour la collectivité locale et les familles une dépense importante en raison du prix élevé des transports."

* * * * *

VACCINATION ANTITETANIQUE GRATUITE
DES ADULTES

La population est informée qu'une campagne de vaccination antitétanique gratuite des adultes est organisée en 1984.

La première séance d'injection devant impérativement avoir lieu avant le 1er Novembre 1984 et la seconde avant le 1er Décembre 1984, les personnes concernées sont priées de se faire inscrire avant le 05 Octobre 1984 à la Mairie de BUSSAC.

Peuvent se présenter :

- les femmes de 20 ans et plus
- les hommes de 50 ans et plus

Un avis par voie d'affiche et de presse fera connaître le jour, l'heure et le lieu de la vaccination.

Une séance de rappel aura lieu un an plus tard.

SERVICE NATIONAL

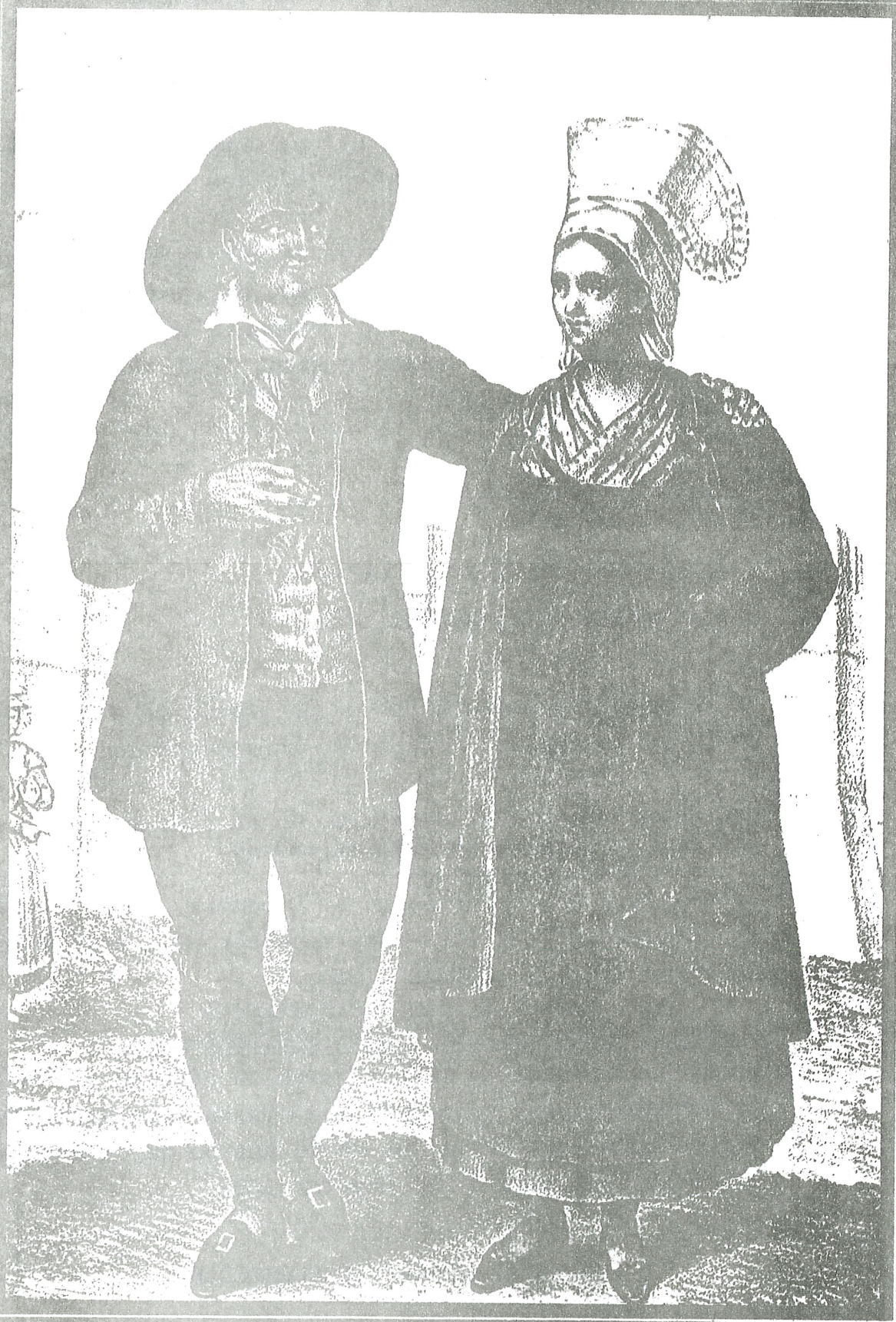
Jeunes gens nés en Novembre et Décembre 1966 et Janvier et Février 1967, faites-vous recenser à la Mairie de votre domicile en OCTOBRE 1984

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES :

Elles sont reçues en Mairie jusqu'au dernier jour ouvrable de Décembre- Sont concernés les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de 18 ans ou qui l'atteindront au plus tard le 20 Février 1985.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX



A. D. Ch. M. - Costumes d'Aunis